

ASSOCIES

ERIC BONIN

Expert-Comptable diplômé
Commissaire aux Comptes

**ALEXANDRA
de SAINT SEINE**

Expert-Comptable diplômée
Commissaire aux Comptes

STEPHANE VALS

Expert-Comptable diplômé

**ASSOCIATION LE P.A.R.C.
PRODUIRE, S'ALIMENTER, REUNIR,
CREER**

3 rue Saint-Blaise
89350 – TANNERRE-EN-PUISAYE

**Rapport du
commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

CONTACT

ELYPS' 6

16 Bd Winston Churchill
21000 Dijon

Tel : 03.80.430.437.

Fax: 03.80.430.438.

contact@elyps6.fr

www.elyps6.fr

Exercice clos le 31 décembre 2025

ASSOCIATION LE P.A.R.C. PRODUIRE, S'ALIMENTER, REUNIR, CREER

Association loi 1901
Siège social : 3 rue Saint-Blaise
89350 TANNERRE-EN-PUISAYE

SIREN : 819 695 230

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos au 31/12/2025

Aux Adhérents,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'**ASSOCIATION LE P.A.R.C. PRODUITE, S'ALIMENTER, REUNIR, CREER** relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels, dans la note « Changement de règlement comptable ».

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821.53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Adhérents.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant,

les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à DIJON, le 13 mars 2026,
Le Commissaire aux comptes

ELYPS'6

ERIC BONIN-LAMALLE



Bilan actif

Postes	Brut	Amort. & dépréc.	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Frais d'établissement (I)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	96	132	-36	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	34 788		34 788	7 350
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillage industriels	13 905	6 599	7 306	3 215
Autres immobilisations corporelles	93 641	63 204	30 437	42 114
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	64 518		64 518	30 193
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations et créances rattachées				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)	206 948	69 935	137 013	82 872
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes sur commandes				
CRÉANCES				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	19 765		19 765	4 172
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	24 530		24 530	19 466
Charges constatées d'avance	769		769	1 214
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	175 092		175 092	56 763
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	220 157		220 157	81 614
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	427 104	69 935	357 169	164 486

Bilan passif

Postes	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droits de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise	6 672	13 336
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires	6 672	13 336
Écarts de réévaluation		
RÉSERVES		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projets de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	98 232	107 303
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-8 542	-9 071
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	129 750	32 107
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES (I)	226 112	143 674
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	62 080	
TOTAL FONDS REPORTÉS OU DÉDIÉS (II)	62 080	
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (III)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 154	987
Dettes fiscales et sociales	21 946	15 535
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	44	139
Produits constatés d'avance	35 833	4 150
TOTAL DETTES (IV)	68 978	20 812
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif (V)		
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	357 169	164 486

Compte de résultat

Postes	2025	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	1 404	1 375
Ventes de biens	5 951	5 600
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	76 167	90 358
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	108 050	85 330
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	31 320	
Mécénat	43 100	
Legs, donations et assurance-vie		
Contributions financières		
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		16 583
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	226	1 864
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	266 219	201 111
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	66 391	64 649
Aides financières		
Impôts, taxes, et versements assimilés	2 552	6 812
Salaires	116 185	122 339
Cotisations sociales	10 730	14 162
Dotations aux amortissements et aux provisions	16 110	14 005
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux provisions		
Reports des fonds dédiés	62 080	
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées		
Autres charges	713	150
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	274 761	222 118
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-8 542	-21 007
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)		
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		

Postes	2025	2024
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (IV)		
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)		
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	-8 542	-21 007
Produits exceptionnels (V)		11 936
Charges exceptionnelles (VI)		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		11 936
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	266 219	213 047
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	274 761	222 118
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	69 954	58 249
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	69 954	58 249
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	69 954	58 249
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	69 954	58 249
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-8 542	-9 071

Annexe



Préambule

Introduction

Introduction à l'annexe

L'exercice comptable clos le **31/12/2025** a une durée de **12** mois.

L'exercice précédent avait une durée de **12** mois recouvrant la période du **01/01/2024** à **31/12/2024**.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **357 169,10 €**.

Le résultat net comptable est **une perte de -8 541,95 €**.

Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Principes et méthodes comptables

Règlement comptable

Description de l'entité

Objet social

Cette association sans but lucratif, religieux ou politique, a pour objet :

PRODUIRE :

- D'étudier, rechercher et développer les savoir-faire de production alimentaire respectueux de l'environnement et des écosystèmes.
- De mettre en place des jardins productifs participant à l'aggradation des sols, l'amélioration de la biodiversité, au respect et à la valorisation des paysages.

S'ALIMENTER :

- De mettre en place tous les moyens possibles pour relier le consommateur et les espaces de productions : valoriser le parcours de la graine à l'assiette.

RÉUNIR :

- De regrouper des personnes qui souhaitent partager et échanger des connaissances sur les techniques biologiques telles que l'agroécologie, la permaculture, l'agroforesterie, le maraîchage biologique...
- De promouvoir des actions pédagogiques pour la découverte de la nature et l'apprentissage de l'autonomie alimentaire.
- De créer un lieu d'échange et de lien social en milieu rural.

CRÉER :

- De créer un « lieu ressource » ouvert aux adhérents, espace de recherches et d'expérimentations du jardin biologique et des savoir-faire manuels.
- D'accompagner la création d'espaces cultivés d'ordre privés (potager...), publics jardins pédagogiques...), ou associatifs afin de créer une « trame verte comestible » vecteur de dynamisation du territoire.
- De se donner les moyens, matériels, financiers, moraux de réaliser ces objectifs.
- D'harmoniser son action avec celle des organismes publics ou privé qui poursuivent le même but.

Mention du règlement comptable

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022
- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-06 du 5 décembre 2018, relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et modifié par le règlement ANC n°2023-03.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Indépendance des exercices ;
- Permanence des méthodes.

Liste des méthodes

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement obtenus, en vue de leurs

utilisations envisagées.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
- le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Type d'immobilisation	Durée d'amortissement
Bâtiments, installations et agencements	
Bâtiments commerciaux	20 à 50 ans
Bureaux	25 ans
Agencements	10 ans
Mobilier	10 ans
Travaux	5 à 10 ans
Matériel et outillage	
Matériel	3 à 10 ans
Outillage	3 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	
Matériel de transport	5 à 6 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Immobilisations incorporelles	
Logiciels	1 à 3 ans
Brevets	10 ans
Autres	

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

- Utilisation de la méthode d'évaluation par équivalence ;
- Information sur l'identification et le suivi, à chaque clôture, des titres de participation définis à l'article 39-1-5° du CGI pour lesquels la société a modifié l'option de comptabilisation des frais liés à l'acquisition.
- Utilisation de la dérogation pour l'évaluation des titres en cas de baisse anormale et momentanée.

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Les créances et dettes en devises sont converties en euros sur la base du cours de change à la date de la facture.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont enregistrées à leur valeur nominale.

Cas des disponibilités en devise :

Les liquidités disponibles en devises sont converties en euros sur la base du dernier cours de change précédent la clôture de l'exercice.

Les écarts de conversion sont directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

Subventions

Inscription proratisée :

La société a bénéficié de subventions qui ont été imputées au résultat d'exploitation au prorata des frais engagés. De ce fait, des subventions à recevoir peuvent être enregistrées dans les comptes si le contrat d'attribution est signé, que les dépenses ont été engagées ou non, et que les subventions ont été reçues ou non.

La quote-part des subventions qui financent des dépenses immobilisées est reprise en résultat d'exploitation au même rythme que l'amortissement desdites dépenses. La partie acquise mais non encore rapportée au résultat est comptabilisée en fonds propres, dans le compte de subventions d'investissements.

Indemnité de départ à la retraite

Les engagements de retraite ont été évalués par la société. Leur montant a été jugé non significatif au regard des comptes annuels. En conséquence, il n'a pas été constitué de provision à ce titre pour l'exercice clos.

Changements de méthodes

Changement de réglementation comptable

L'application pour la première fois du règlement ANC n° 2022-06 modifiant le règlement ANC n°2014-03, à compter du 1er janvier 2025, et du règlement ANC n° 2023-03, article 5, entraîne des changements de comptabilisation et de présentation.

Changements de réglementation appliqués de manière prospective :

Les principaux impacts sont :

- Résultat exceptionnel :

- Les cessions/sorties d'immobilisations sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation ou dans le résultat financier s'il s'agit d'immobilisations financières;
- Les quotes-parts de subventions d'investissement sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation ;
- Le périmètre du résultat exceptionnel est réduit aux événements majeurs et significatifs, les autres événements sont traduits dans le résultat d'exploitation y compris les pénalités de retard.

- Suppression des comptes de transfert de charges :

- Refacturations diverses ;
- Indemnités d'assurance reçues.

Changement de présentation :

- Présentation du compte de résultat :

- Le résultat exceptionnel est synthétisé sur 2 lignes « charges et produits exceptionnels » dans le compte de résultat ;
- Les transferts de charges N-1 ont été regroupés sur la ligne « reprise sur amortissements, dépréciations et provisions.

- Présentation du bilan :

- Les charges constatées d'avance sont totalisées dans les créances ;
- Les avances et acomptes sont regroupés dans les immobilisations en cours (corporelles ou incorporelles).

Note relative à la comparabilité des comptes :

A des fins de comparabilité, il est précisé que si la méthode comptable précédemment appliquée avait été maintenue pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, le résultat d'exploitation serait de -20 798,75€ contre -8 541,95€ affichés au compte de résultat. Cet écart de 12

256.80€ s'explique par la quote-part de subventions d'investissement virée au résultat qui était précédemment enregistrée en compte de produit exceptionnel dans le compte 777 et est désormais enregistrée en compte de produit d'exploitation dans le compte 747. Ce changement de méthode n'impacte pas le résultat net de l'association.

Toujours à des fins de comparabilité, il est précisé que si la méthode comptable précédemment appliquée avait été maintenue pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, le remboursement à recevoir sur une prise en charge de formation est désormais enregistré dans le compte 649 aurait été enregistré en 791. Ce changement de méthode n'impacte pas le résultat net de l'association.

Postes du bilan et du compte de résultat

Informations relatives à l'actif

Mouvements des postes d'immobilisations

Rubriques	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets & licences				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	7 350	27 438		34 788
Constructions				
Installations techniques, matériel et outilla...	8 300	5 606		13 905
Autres immobilisations corporelles	90 758	2 883		93 641
Immo. en cours, avances et acomptes	30 193			64 518
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL	136 601	35 926		206 852

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent

(B) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(C) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

Les immobilisations en cours concernent le projet de Pôle ressources de l'alimentation. La partie construction et aménagement devrait s'élever à 980 K€. Aujourd'hui l'association a 700 K€ de financement (fonds propres, dons, mécénats et subventions). Des études ont été menées sur 2025 et la construction doit démarrer sur le 2ème trimestre 2026.

A ce jour, l'association est en recherche de financement complémentaire pour que le projet puisse aboutir et des avenants doivent être réalisés avec les financeurs car le projet aurait dû être terminé sur 2026 selon les conventions.

Amortissements et dépréciations

Amortissements	Durée d'utilisation	Mode d'amortissement	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement et de R&D						
Concessions, brevets & licences						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles			96	36		132
Immo. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outill...			5 085	1 515		6 599
Autres immobilisations corporelles			48 644	14 560		63 204
Immo. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations financières						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL			53 825	16 111		69 935

Dépréciations	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de R&D				
Concessions, brevets & licences				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outilla...				
Autres immobilisations corporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Stocks et en-cours				
Matières premières				
En-cours de production (biens et services)				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes				
Créances				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances				
Charges constatées d'avance				
Capital souscrit - appelé non versé				
TOTAL				

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent

(B) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(C) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

État des échéances à la clôture de l'exercice

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immo. financières				
Clients douteux				
Autres créances clients	19 765	19 765		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres org. sociaux	4 547	4 547		
États et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices				
TVA				
Autres impôts				
Divers	19 417	19 417		
Groupes et associés				
Débiteurs divers	236	236		
Charges constatées d'avance	769	769		
TOTAL	44 734	44 734		
Prêts accordés en cours d'exercice				
Rembours. obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés				

État des charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant	Commentaire
Charges constatées d'avance	769	
TOTAL	769	

Informations relatives au passif

Variation des fonds propres

Rubriques	Début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Réduction	Fin d'exercice
Situation nette					
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise	13 366			6 664	6 672
Ecarts de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	107 303	-9 071			98 232
Excédent ou déficit de l'exercice	-9 071	9 071		-8 542	-8 542
TOTAL	111 598			-1 878	96 362
Autres					
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	32 107		109 900	12 257	129 750
Provisions réglementées					
TOTAL	32 107		109 900	12 257	129 750
TOTAL GÉNÉRAL	143 704		109 900	10 379	226 112

Dans le cadre de l'exercice, la variation des fonds propres constatés sur le poste « Subventions d'investissement » est exclusivement liée aux opérations rattachées au pôle Ressources Alimentation. Cette évolution correspond à la comptabilisation des subventions

d'investissement affectées au projet. Ainsi, la variation enregistrée traduit l'affectation et le suivi comptable des financements destinés à la création du pôle Ressources Alimentation.

Fonds dédiés

Rubriques	Début d'exercice	Reports	Utilisations montant global	Utilisations dont rembours.	Transferts (A)	Cloture Montant global (B)	Clôture projets sans dépense
Subventions d'exploitation							
TOTAL							
Contributions financières d'autres organismes							
TOTAL							
Ressources liées à la générosité du public							
Projet Pôle ressources de l'alim...		62 080				62 080	
TOTAL		62 080				62 080	
TOTAL GÉNÉRAL		62 080				62 080	

Précisions sur les dettes

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aux étab. de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	8 964	8 964		
Personnel et comptes rattachés	10 529	10 529		
Sécurité Sociale et autres org. sociaux	8 426	8 426		
États et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices				
TVA				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	2 991	2 991		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	44	44		
Produits constatés d'avance	35 833	35 833		
TOTAL	66 788	66 788		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des ...				

Informations relatives au compte de résultat

Concours publics et subventions

Rubriques	Union européenne	État	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics						
Subventions d'exploitation		7 500	54 212	29 582	4 500	95 794
Subventions d'investissement		66 000	18 900		25 000	109 900
TOTAL		73 500	73 112	29 582	29 500	205 694

État des charges à payer et des produits à recevoir

Charges à payer	Montant	Commentaire
Fournisseurs - Factures non parvenues	5 514	
Personnel - Dettes provisionnées pour congés à payer	10 529	
Organismes sociaux - Charges sociales sur congés payés	2 051	
État - Charges à payer	1 806	
TOTAL	19 900	

Produits à recevoir	Montant	Commentaire
Organismes sociaux - Produits à recevoir	2 357	
TOTAL	2 357	

Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Afférents à la certification des comptes	3 600	
Afférents aux services autres		
TOTAL	3 600	

Contributions volontaires en nature

Pour mener à bien ses missions, l'association s'appuie sur des membres du conseil d'administration et des bénévoles dont l'apport est valorisé comptablement sur cet exercice.

La valorisation du bénévolat est effectuée par l'association selon le barème suivant :

- Fonction direction : 4 fois le SMIC augmenté des charges patronales
- Fonction de coordination : 2 fois le SMIC augmenté des charges patronales
- Employés, animateurs : 1,2 fois le SMIC augmenté des charges patronales

La valorisation comptable est ainsi détaillée :

- Direction de la structure : 356 heures soit 20 301 €
- Réunions coordination : 687 heures soit 19 588 €
- Animations : 1757.5 heures d'animateurs soit 30 066 €

Opérations et engagements envers les organes d'administration de direction ou de surveillance

Information sur les rémunérations

Aux termes de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 (loi relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif), les associations dont le budget annuel est supérieur à 150 000 € et recevant une ou plusieurs subventions de l'État ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 € doivent publier chaque année dans le compte financier (c'est-à-dire l'annexe selon la réponse ministérielle du 28 février 2008) les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature.

La direction de l'association, pour des raisons de confidentialité, n'a pas souhaité faire mention de cette information dans la mesure où cela reviendrait à communiquer une rémunération individuelle

Opérations et engagements hors bilan

Engagement financier ou garantie hors bilan

Nature des engagements	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres	Provision
Engagements donnés							
TOTAL							
Engagements reçus							
TOTAL							
Engagements réciproques							
TOTAL							
Engagts sur les pensions							
Néant							

Informations relatives à l'effectif

Effectif employé pendant l'exercice

Catégorie	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Ouvriers	
Employés, techniciens, agents de maîtrise	6
Cadres et ingénieurs	
TOTAL	6

ASSOCIES

ERIC BONIN

Expert-Comptable diplômé
Commissaire aux Comptes

**ALEXANDRA
de SAINT SEINE**

Expert-Comptable diplômée
Commissaire aux Comptes

STEPHANE VALS

Expert-Comptable diplômé

**ASSOCIATION LE P.A.R.C.
PRODUIRE, S'ALIMENTER, REUNIR,
CREER**

3 rue Saint-Blaise
89350 – TANNERRE-EN-PUISAYE

**Rapport spécial du
commissaire aux comptes sur
les conventions réglementées**

CONTACT

ELYPS' 6

16 Bd Winston Churchill
21000 Dijon

Tel : 03.80.430.437.

Fax: 03.80.430.438.

contact@elyps6.fr

www.elyps6.fr

Exercice clos le 31 décembre 2025

ASSOCIATION LE P.A.R.C. PRODUIRE, S'ALIMENTER, REUNIR, CREER

Association loi 1901
Siège social : 3 rue Saint-Blaise
89350 TANNERRE-EN-PUISAYE

SIREN : 819 695 230

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS
REGLEMENTEES**

**Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos
le 31/12/2025**

Aux Adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient de vous communiquer, le cas échéant, certaines informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'organe délibérant.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce

Fait à DIJON, le 13 mars 2026,
Le Commissaire aux comptes

ELYPS'6
Eric BONIN-LAMALLE

